

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 janvier 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Du logement, des arbres et de l'air aux Pâquis! Enterrons le parking des Alpes et la gare routière».**

**Rapport de M. Valentin Dujoux.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 16 janvier 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Caron, durant les séances des 22 mars, 5 et 12 avril ainsi que le 21 juin 2022, sous la présidence de M. Denis Ruyschaert. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que l'emplacement actuel de la gare routière à la place Dorcière est un non-sens;
- que la motion M-782 (datant de 2008!) intitulée «De l'air à la place Dorcière» a été adoptée par le Conseil municipal le 29 avril 2019;
- que cette motion demande en particulier de chercher un lieu adéquat pour une gare routière en ville de Genève et de réhabiliter la place Dorcière en un lieu plus agréable;
- qu'en parallèle, il existe un projet de la Fondation des parkings qui prévoit de financer entièrement la construction d'un immeuble d'habitation de 45 appartements à la place du parking des Alpes;
- que le parking des Alpes serait enterré en dessous de l'immeuble d'habitation, toujours aux frais de la Fondation des parkings;
- qu'une des options envisagées par la Fondation des parkings est de consacrer le premier étage du parking à la gare routière, afin de libérer la place Dorcière et de la rendre conviviale;
- que le manque de volonté politique d'accélérer, voire de concrétiser ce dossier, est flagrant;
- que le remplacement d'un parking par du logement, l'enterrement d'un parking existant sur la rive droite et l'aménagement et la végétalisation d'une place au centre-ville devraient être prioritaires en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir sans délai la Fondation des parkings dans ce projet de construction d'un immeuble d'habitation et d'enterrer le parking des Alpes;
- notamment de donner un droit de superficie à la Fondation des parkings en vue d'enterrer le parking des Alpes;
- d'examiner, parallèlement aux autres possibilités (notamment le déplacement de la gare routière à Montbrillant ou à proximité de l'aéroport), le déplacement de la gare routière dans le parking souterrain;
- de proposer au Conseil municipal un crédit d'étude en vue de l'aménagement et de la végétalisation de la place Dorcière.

### **Séance du 22 mars 2022**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat, motionnaire*

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat introduit sa présentation en rappelant que la Fondation des parkings (FdP) avait lancé un projet visant à enterrer le parking des Alpes en créant un immeuble de logements au-dessus. Elle pense qu'il serait judicieux d'étudier cette possibilité en parallèle à l'agrandissement de la gare Cornavin et au réaménagement de la place Dorcière. La motionnaire précise que la FdP attend sur la Ville pour avancer dans son projet et mentionne que des analyses ont déjà été réalisées, le constat étant que plusieurs options existent. M<sup>me</sup> Chaker Mangeat estime que ce projet représente une aubaine pour la Ville et permettrait de réaménager cette place dont l'état est inacceptable.

#### *Questions des commissaires*

En introduction un commissaire partage son avis et se demande si ce parking ne devrait pas être dédié aux habitant-e-s et aux commerces.

Une commissaire mentionne qu'un nouveau parking souterrain a été ouvert aux Pâquis (à savoir le parking Butini) et elle se demande s'il est nécessaire de transformer le parking des Alpes. Elle se demande s'il ne serait pas possible de supprimer tout bonnement ce parking.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat répond que la Fondation ne construira dès lors pas d'immeuble. Elle rappelle en outre que la législation prévoit des places de parc pour un nouvel immeuble.

La commissaire imagine que la FdP vise un immeuble de rendement et qu'un business plan existe.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat l'imagine et elle mentionne qu'il faudrait auditionner la FdP.

La même commissaire demande si ce parking est cher et très occupé.

La motionnaire répond que ce parking est vétuste et n'est guère occupé. Elle ajoute que la FdP aimerait justement envisager un projet pour pallier la vétusté de cet espace.

La commissaire demande si cette vétusté ne compromet pas les activités de ce parking.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat répond par la négative en mentionnant que ce parking jouit toujours d'une autorisation.

Une commissaire déclare que ce projet n'impacterait pas les cars de la place Dorcière.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat répond que la proposition la plus large de la FdP serait de créer un parking permettant de loger les cars, ce qui serait judicieux au vu de la proximité du lac.

Un commissaire se déclare étonné que ces deux périmètres soient unis puisqu'ils sont distants de plusieurs centaines de mètres.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat répond que différentes options existent et qu'il est possible de prévoir un parking s'étendant jusqu'à la place Dorcière.

Une commissaire déclare que les logements ne seraient pas de nature sociale.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat répond à l'inverse qu'au vu du périmètre, les logements ne seront pas luxueux.

La présidente demande si une discussion s'est déroulée avec la Ville récemment.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat ignore de quoi il retourne.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal a voté le déplacement de la gare routière en dehors de la Ville de Genève, et il se demande dès lors si la troisième invite n'est pas obsolète.

M<sup>me</sup> Chaker Mangeat répond que c'est une option qui doit être étudiée en fonction des positions de la Fondation et de la magistrature. Elle rappelle cela étant qu'il est envisagé de déplacer la gare routière depuis dix ans mais qu'elle est toujours là.

A ce sujet, une commissaire rappelle que la demande a été faite pour que des cars restent tout de même au centre de Genève.

Les commissaires n'ayant plus de questions, M<sup>me</sup> Chaker Mangeat est remerciée.

### *Discussion et vote des auditions*

La présidente propose l'audition de la Fondation des parkings et, dans un second temps, de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, magistrate en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Ces deux auditions sont acceptées à l'unanimité.

### **Séance du 5 avril 2022**

*Audition de M. Antoine de Raemy, président et de M. Damien Zuber, directeur général de la Fondation des parkings (FdP)*

M. de Raemy prend la parole et explique que ce parking a été construit dans les années 1970 aux normes de l'époque, précisant que ce parking est très rentable. Il mentionne toutefois que ce parking n'est pas beau et se trouve en plein milieu urbain, raison pour laquelle la Fondation propose de substituer ce parking par un immeuble d'habitations et de le remplacer en créant un parking souterrain sous la place des Alpes.

M. Zuber ajoute que cette typologie de parking en élévation ne se fait plus à Genève. Il mentionne qu'il serait possible de construire cinquante logements en pleine ville. Il rappelle en outre que la Fondation doit libérer l'espace public en enterrant les voitures et il mentionne que ce projet pourrait participer à ce principe. Cela étant, il mentionne que le projet est complexe en raison des droits de superficie, mais il déclare que la Fondation pourrait financer complètement ce projet.

M. de Raemy signale que c'est le seul projet de la Fondation en Ville de Genève.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande pourquoi placer ce parking de remplacement sous la place des Alpes.

M. de Raemy répond que les ingénieurs préfèrent cette solution pour des questions de superficie. Il ajoute qu'un parking sous l'immeuble nécessite des places pour les logements. Il indique par ailleurs que la Fondation espère pouvoir vendre ce bâtiment en mentionnant que le gain serait utilisé pour la création de ce parking.

La commissaire remarque que l'acheteur pourrait donc également construire un parking en sous-sol sous cet immeuble.

M. de Raemy répond qu'il n'aurait pas l'autorisation puisque le parking de la place des Alpes proposerait des places aux habitant-e-s.

La même commissaire rappelle qu'un parking vient d'ouvrir aux Pâquis et elle se demande s'il ne suffit pas.

M. de Raemy répond que c'était un parking habitant-e qui a été rendu public et mentionne qu'il ne satisfait pas la demande, ce d'autant plus qu'il se trouve à l'autre extrémité du quartier.

La commissaire observe que ce projet augmenterait donc le nombre de places dans ce quartier.

M. Zuber répond qu'il y a plus de 500 m entre le parking Butini et la place des Alpes. Cela étant, il mentionne qu'il est possible de prévoir des compensations à proximité du parking Butini.

La même commissaire signale qu'il serait possible de loger les cars dans ce futur parking de la place des Alpes. Elle souhaite savoir la position des auditionnés, en rappelant que les bus touristiques doivent en effet rester au centre de la Ville de Genève.

M. de Raemy acquiesce mais mentionne que le Canton a décidé de placer les bus de ligne au parking P47 à l'aéroport. Il ajoute qu'il serait toutefois possible de créer un étage pour loger les 350 bus touristiques qui viennent à la place Dorcière, pour une plus-value de 10 millions de francs.

La commissaire se demande si trois bus par jour suffiraient.

M. de Raemy répond que ce serait du gaspillage et rappelle cela étant qu'il y a également des bus qui viennent de Thonon. Le président de la FdP pense qu'il serait utile de prendre en compte l'ensemble des mouvements.

Suite à cette intervention, la commissaire comprend que trois bus par jour ne seraient pas rentables, une information confirmée par M. de Raemy.

Une commissaire remarque qu'il y a peu de parkings en élévation et se demande pour quelles raisons celui discuté aujourd'hui a été construit de la sorte.

M. de Raemy répond que c'est bien plus économique de construire un parking en élévation qu'en sous-sol.

Un commissaire demande combien il y aurait de places de parking sous la place des Alpes.

M. Zuber répond qu'il y a pour le moment 300 places et il mentionne qu'il serait possible d'aller jusqu'à 500 places.

Le commissaire remarque que ces 200 places supplémentaires permettraient donc de supprimer 200 places en surface.

M. de Raemy acquiesce.

Concernant les habitations, le commissaire demande quelles seraient les tailles des logements.

M. Zuber répond que le projet prévoit cinq niveaux avec deux quatre-pièces à chaque niveau, et des deux-pièces.

M. de Raemy signale qu’il ne s’agit que d’une pré-étude et il mentionne que l’acheteur développera de manière différente le projet.

Une commissaire évoque l’enquête de la RTS qui indique que les Pâquis sont le quartier le plus dense et qui abrite le moins d’arbres à Genève. Elle voudrait connaître ce qu’en pensent les auditionnés.

M. de Raemy répond que l’idée est d’utiliser la place Dorcière pour en faire un parc.

Un commissaire déclare que ce projet date d’il y a quelques années et il se demande quels ont été les obstacles.

M. de Raemy répond que ce projet a trois ans et a été présenté à l’ancien Conseil administratif ainsi qu’au nouveau Conseil administratif. Il ajoute que M. Pagani avait toutefois signalé que ce projet advenait au mauvais moment avec les votations sur le parking Clé-de-Rive (*note du rapporteur: le projet a été refusé en votation populaire le 7 mars 2021 par 63,6% de non*).

Le commissaire demande si des études de circulation ont été réalisées en lien avec le plan directeur de Cornavin. M. de Raemy acquiesce en mentionnant que l’évolution de la rue des Alpes a été prise en compte dans cette étude. Il ajoute que la Fondation s’est arrêtée de travailler sur ce projet en attendant la prise de position de la Ville de Genève.

Un commissaire demande quel serait le délai pour la construction d’un parking à la place des Alpes.

M. de Raemy répond qu’il faut compter deux bonnes années pour la construction.

Les commissaires n’ayant plus de questions, les auditionnés sont remerciés.

### *Discussion*

La présidente rappelle que la commission doit encore entendre M<sup>me</sup> Perler à propos de cet objet. Elle demande si les commissaires ont d’autres propositions d’audition.

Un commissaire pense qu’il faut attendre l’audition de M<sup>me</sup> Perler.

## **Séance du 12 avril 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M<sup>me</sup> Perler prend la parole et rappelle que ce projet a été abordé au sein du Conseil administratif par M. Pagani en janvier 2021, à la veille du projet du parking Clé-de-Rive, et elle mentionne que le Conseil administratif qui était alors favorable à ce dernier projet voulait faire aboutir Clé-de-Rive avant de présenter un nouveau projet de parking. Elle détaille alors le projet de la FdP en observant qu'il ne s'agira certainement pas de logements sociaux en lieu et place de ce parking, et en remarquant que le chantier de la gare Cornavin va impacter le périmètre durant huit ans. Elle signale par ailleurs que le Conseil municipal est saisi d'un projet alternatif portant sur la gare Dorcière dans l'attente de la relocalisation d'une partie des bus à l'aéroport.

M. Betty précise à son tour les invites de la motion et mentionne que de nombreuses études ont été menées depuis 2011. Il remarque que plusieurs actions ont été réalisées comme la relocalisation des lignes régionales sur les gares du Léman Express. Il ajoute que les discussions ont par ailleurs amené l'idée de déplacer les lignes internationales au parking P47, à proximité de l'aéroport et en lien direct avec l'extension du tram des Nations dont les autorisations de construire doivent être déposées l'année prochaine. M. Betty remarque que restent donc à la place Dorcière les lignes alpines et les excursions, ainsi que les cars de tourisme occasionnels. Il ajoute qu'en mars 2021, le Conseil administratif a décidé de maintenir la gare routière sur cette place de manière temporaire en réduisant la capacité à six places de bus afin d'éviter la logique des stationnements de longue durée. Il déclare que le principe est donc celui du Stop&Go. Il mentionne que le Conseil administratif a également décidé d'engager un aménagement proportionné pour améliorer l'accessibilité, sécuriser les cheminements et améliorer la végétalisation. Il déclare que la dynamique actuelle s'inscrit donc dans ces objectifs en observant que le Conseil municipal a été saisi d'une demande de crédit pour rénover le pavillon d'accueil et les études de réaménagement des espaces publics. M. Betty observe que les six places restantes seront peut-être supprimées un jour lorsque les lignes internationales auront été déplacées et que des alternatives auront été proposées pour les autres lignes. Il estime donc que le projet initié répond aux invites de la motion.

Concernant le parking des Alpes, M. Betty mentionne que la Ville n'y est pas favorable puisque cela impliquerait la destruction du parc actuel et entraînerait un apport de véhicules au centre-ville. Il ajoute que ce projet induirait un investissement qui n'est pas souhaité par le Conseil administratif et observe encore que la création d'un parking souterrain permettant d'accueillir des cars aura un impact important sur l'espace public avec des hauteurs libres d'accès de plus de quatre

mètres. Il termine en mentionnant que le réaménagement de la place Dorcière et sa végétalisation seront possibles dès que les lignes restantes seront devenues occasionnelles, l'espace libéré pouvant dès lors être végétalisé. Il déclare donc que la Ville n'est pas favorable au projet proposé par cette motion.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire déclare que la végétalisation de la place Dorcière répond à la quatrième invite de la motion, quelle que soit la solution arrêtée pour le déplacement des cars. Cela étant, il ne comprend pas l'argument à l'égard des logements sociaux et imagine qu'un projet de logements présentant 20% de logements d'utilité publique (LUP) semble cohérent. Il observe en outre qu'il sera tôt ou tard nécessaire de remplacer ce parking en élévation qui attire également des véhicules.

M. Betty répond que construire un parking sous la place des Alpes ou sous la place Dorcière implique des rampes d'accès très longues pour des bus. Il ajoute que l'épaisseur de terre pour créer un parc doit être conséquente. Il signale ainsi que planter des arbres sur la place de Cornavin implique une intervention sur le niveau -1 du parking ou un rehaussement du niveau. Il ajoute que ce constat est similaire pour un parking dédié uniquement aux voitures.

Un commissaire demande s'il y a un exemple de parc au-dessus d'un parking souterrain.

M. Betty répond qu'il faut une épaisseur de 1,5 m, ce qui est compliqué puisqu'il est nécessaire de creuser plus profondément. Il ajoute que les rampes sont en outre plus importantes et déclare dès lors que déconstruire un parc existant pour en rebâtir un sur un parking induira des coûts importants.

M<sup>me</sup> Perler mentionne que le Conseil administratif entré en fonction en 2020 était opposé au projet Clé-de-Rive et remarque qu'il ne va pas non plus adhérer à un projet similaire sous la place Dorcière, ce d'autant plus que ce dernier entraînerait la destruction d'un parc en pleine terre. Elle ajoute qu'un tel projet induirait des nuisances supplémentaires pour les habitant-e-s des Pâquis qui seront soumis-e-s par ailleurs aux travaux à venir de la gare Cornavin. La magistrate rappelle que la Ville souhaite un minimum de véhicules sur son territoire, un souhait partagé par le Conseil d'Etat qui veut diminuer la circulation de 40% d'ici à 2030. Elle estime donc que la Ville ne se lancera pas sur un projet à 30 millions de francs pour créer un parking et les inconvénients qui découleraient de ces travaux.

Le même commissaire demande si la perte du parking actuel respecterait la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).



M<sup>me</sup> Perler déclare que les contacts pris avec l'Office cantonal des transports (OCT) il y a une année ont confirmé que ce projet se basait sur le constat que le parking actuel n'était plus aux normes.

Le commissaire pense que le respect de la LMCE est le préalable à un projet entraînant la destruction de ce bâtiment.

M<sup>me</sup> Perler se renseignera sur la compensation éventuelle.

Une commissaire déclare que ce parking compte 180 places, la Fondation proposant d'augmenter le nombre de places à 500 pour les habitant-e-s et ainsi libérer des places de parc en extérieur. Mais elle signale que le parking Butini a par ailleurs ouvert et pourrait être considéré comme une compensation pour des suppressions de places en surface.

Un commissaire mentionne que le périmètre n'est pas le même.

La commissaire qui s'est précédemment exprimée signale ensuite que la Fondation estime que placer trois bus dans un parking souterrain n'est pas rentable, et elle remarque que ce projet de parking ne prendrait dès lors certainement pas en compte les bus. Elle demande ensuite si la Ville doit donner une autorisation si la Fondation veut vendre ce bâtiment à un promoteur dans le but de créer des logements. Elle se demande par ailleurs si la Fondation devrait racheter le terrain à la Ville pour créer un nouveau parking.

M<sup>me</sup> Perler répond que c'est une opération immobilière. Elle ajoute que la Ville rendrait un préavis dans le cadre d'un projet immobilier sur son territoire et précise que la Fondation devrait déposer une requête en démolition puis une requête en autorisation de construire. Elle ajoute que le Canton demanderait alors un préavis à la Ville de Genève, tout comme les différents services cantonaux concernés.

M. Betty pense que l'objectif de la Fondation est l'obtention d'un droit de superficie pour la création de ce nouveau parking avec une rente annuelle.

Une commissaire observe que le promoteur pourrait demander la création d'un parking souterrain sous le nouvel immeuble.

M<sup>me</sup> Perler répond que cette demande pourrait être faite mais elle rappelle que le Canton et la Ville sont très stricts à cet égard.

Un commissaire mentionne que la Fondation a indiqué qu'une opération blanche pourrait être envisageable et que la vente du parking actuel couvrirait les frais d'un nouveau parking.

M. Betty répond que le réaménagement des espaces adjacents n'a pas été pris en compte par la Fondation.

Le même commissaire se demande si en l'absence d'un autre projet, la Ville ne risque pas de pérenniser ce parking en élévation.

M<sup>me</sup> Perler rappelle que la Fondation a pour responsabilité d'entretenir ses parkings ou de les transformer. Elle ajoute que la Ville ne voit pas d'un bon l'œil le sacrifice d'un parc en pleine terre pour permettre à la Fondation de se débarrasser d'un parking obsolète et de recréer un nouveau parking. Elle pense que la Fondation devra tôt ou tard abandonner ce parking mais elle mentionne que ce n'est pas le problème de la Ville de Genève.

Un commissaire déclare que ce projet permettrait de créer des logements tout en rendant piétonne la place des Alpes et en supprimant de nombreuses places de stationnement en surface. Il pense que cette possibilité est exceptionnelle et il regrette que la vision de la Ville soit autre.

M<sup>me</sup> Perler déclare que ce sont les mêmes arguments que ceux qui avaient été amenés pour le projet Clé-de-Rive. Elle rappelle toutefois que la Ville rejoint le Canton dans son objectif prévoyant une diminution de 40% du trafic sur son territoire d'ici à 2030.

Un commissaire déclare comprendre les oppositions qui avaient été exprimées à l'égard du parking Clé-de-Rive mais il remarque que ce projet à la place des Alpes serait un parking destiné aux habitant-e-s.

Une commissaire demande si le parc évoqué par M<sup>me</sup> Perler est cet espace de la place des Alpes.

M. Betty montre une illustration du jardin des Alpes et de la place des Alpes.

Une commissaire se demande dans quelle mesure il est possible de réfléchir à la transformation de ce parking en élévation avec des étages végétalisés différents comme au Japon.

M<sup>me</sup> Perler répond que ce parking appartient à la Fondation et elle mentionne que la Ville n'a donc pas d'injonction à donner à la Fondation.

La même commissaire demande si politiquement il est envisagé de se réapproprier cet espace pour améliorer la qualité de vie des habitant-e-s de ce quartier qui est le plus dense de Suisse.

M<sup>me</sup> Perler répète que la Ville a décidé pour le moment d'engager un aménagement proportionné pour améliorer l'accessibilité, sécuriser les cheminements et améliorer la végétalisation de la place Dorcière.

Un commissaire déclare que la FdP a demandé une étude de circulation à Transitec dans le cadre de ce projet et il demande si la Ville a connaissance de cette étude.

M. Betty répond par la négative.

Une commissaire déclare avoir l'impression que cela fait des mois qu'il est question de ce projet et elle se demande ce que la Ville a comme possibilité pour accueillir les cars qui arrivent aujourd'hui à la place Dorcière. Elle se demande si des négociations avec des communes ne sont pas envisageables.

M. Betty répond qu'une motion portant sur la place Dorcière avait été débattue au sein de la commission, et il mentionne que depuis lors l'OCT a pris position en indiquant que les lignes internationales seraient déplacées au parking P47. Il remarque que peu après la prise de position du Canton, des communes se sont manifestées pour accueillir sur leur territoire ces lignes de cars, mais il déclare que cet aspect ne concerne pas la Ville de Genève. Il précise que ces lignes doivent être déplacées pour 2027.

La même commissaire déclare qu'il ne serait donc question que d'un parking voitures dans le cadre du projet de la Fondation.

M<sup>me</sup> Perler acquiesce.

Une commissaire demande quelle est la distance entre ce parking et la gare et remarque que le parking de la gare pourrait faire office de compensation.

M. Betty répond que la distance avec le parking de Cornavin est courte mais il rappelle que ce n'est pas la FdP qui gère ce parking.

Une commissaire se demande si ce sont des habitant-e-s qui utilisent ce parking en élévation.

M. Betty ignore s'il y a des abonnements.

La présidente déclare que c'est une question pour la Fondation.

La commission n'ayant plus de questions, M<sup>me</sup> Perler et M. Betty sont remerciés.

## **Séance du 21 juin 2022**

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe va dans le sens de cette motion, considérant que ce parking n'a rien à faire en surface et pourrait faire l'objet d'un projet de logements. Il pense qu'une réflexion en lien avec la place Dorcière pourrait être entamée.

Le commissaire d'Ensemble à gauche déclare que ce projet n'a pas de sens puisqu'il est impossible de faire entrer des bus dans des parkings souterrains qui,

cas échéant, seraient pourvus d'énormes trémies. Il rappelle en outre que l'activité de la gare routière est appelée à décroître. Il mentionne que transformer le parking des Alpes fait sens en revanche.

Un commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe est d'avis de repenser la place Dorcière et de repositionner la gare routière en dehors de la Ville de Genève à proximité d'un nœud multimodal. Cela étant, il déclare que le parking des Alpes est privé et pourrait être transformé sans intervention municipale. Il précise que cette motion ne demande rien d'autre que la création d'un nouveau parking souterrain à laquelle son groupe est fermement opposé.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe estime que cette motion propose une fausse bonne solution et conduirait à la création d'un nouveau parking souterrain sous le parc des Alpes, raison pour laquelle il s'opposera à cette motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que le parking actuel peut être transformé et il mentionne que si ce dernier est détruit, il faudra le remplacer comme l'article 190 de la constitution genevoise le stipule.

Un commissaire du parti Le Centre mentionne que son groupe soutiendra ce projet. Il rappelle les invites qui demandent de procéder à des études. Il ajoute qu'il est important de loger des personnes en mentionnant que créer un parking souterrain est la seule option possible pour compenser la perte de ce parking.

La commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe soutiendra ce projet malgré ses inconvénients. Elle rappelle que la gare routière est appelée à se déplacer et elle pense que créer des places de stationnement est important. Cela étant, elle mentionne que ce quartier est déjà surpeuplé et elle craint que créer de nouveaux logements soit source de problèmes supplémentaires.

La commission passe au vote sur la motion M-1492 «Du logement, des arbres et de l'air aux Pâquis! Enterrons le parking des Alpes et la gare routière».

La motion est refusée par 8 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG) contre 6 oui (2 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG).